

Compte-rendu du groupe de travail
« Développement et consolidation des activités d'utilité sociale des associations »
Mardi 16 janvier 2018

Rapporteuses : Irène PEQUERUL et Morgan DOR

Secrétaires : Charles-Aymeric CAFFIN – Delphine SOULT Ministère de l'éducation nationale / DJEPVA

Présents :

Frédérique PFRUNDER et Lucie SUCHET, Mouvement associatif

Claire BIZET, Mouvement associatif Hauts-de-France

Delphine BENASSY, Mouvement associatif Centre-Val-de Loire

Baptiste THEVELEIN, ANIMAFAC

Robert BARON, Uniformation

Didier MINOT, Collectif des associations citoyennes

Nathalie MAUPAS, Planning Familial National

Olivier LENOIR, COFAC

Yamina OMRANI, CAF

Hugo BARTHALAY, CELAVAR

Anne-Claire DEVOGE, CNAJEP

Charlotte KOZDRA, UNAT

Chantal JANNET, UNAF

Pascale WEIL, UNIOPSS

Véronique DUROY, CNOSF

Cédric MAZIERE, Ligue de l'enseignement

Chloé BRILLON, Groupe SOS

Annick PILLEVESSE, AMF

Patricia ANDRIOT, RTES

François BERNARD, MES

Chantal BRUNEAU, HCVA

Grégory AUTIER, RNMA

Yann JOSEAU, Ministère de la transition écologique et solidaire / HCESSIS

Frédéric STEINBERG, Ministère des sports/ Bureau de l'emploi et des branches professionnelles

Cédric FOURCADE, Ministère de la justice / PJJ

Clément DULUDE, Ministère de l'économie et des finances / DG Trésor - Pole ESS

Jean-Marc FERNANDEZ : Ministère de la transition écologique et solidaire/ SG - Bureau des associations

Philippe LOMBARDO, Ministère du travail / DARES

Amanda Fourni-MIGNE, Ministère de l'économie et des finances / DLF

Coralie BURNOD et Virginie BLANCHET, Ministère de l'économie et des finances / DGFIP JF2C

Jérôme FAURE, Ministère des solidarités et de la santé / DGCS

Djenéba DOLLOKEITA, Ministère de la cohésion des territoires / CGET

Ce groupe est un groupe de production de propositions qui doit permettre, dans un second temps, d'appeler les associations à proposer des mesures qu'elles estiment répondre aux problématiques identifiées.

Sur la base de la note de cadrage réalisée en amont du groupe de travail, cette première séance doit permettre :

- De stabiliser les éléments de langage de la note de cadrage et de les enrichir ;
- D'identifier les sujets manquants ;
- D'enrichir et consolider les enjeux identifiés ;
- De hiérarchiser les mesures proposées dans le temps ;
- D'identifier les éléments d'intervention des pouvoirs publics.

Méthode de travail proposée par les rapporteuses du groupe :

Une première séquence d'1h30 destinée à préciser les éléments de terminologie, puis identifier si les enjeux de la note sont partagés et suffisants.

Une deuxième séquence de 2h00 de travail en 2 sous-groupes.

Précisions terminologiques

Des définitions seront proposées et validées lors des prochaines réunions du groupe.

CELAVAR – M. Barthalay : la notion d'utilité sociale est liée à l'agrément ESUS, aux contrats à impact social aussi, les notions d'intérêt général et d'utilité publique devraient également être précisées.

RTES – Mme Andriot : la notion de non lucrativité pose question, elle doit être définie. Comment les travaux du groupe de travail s'articulent avec ceux de Mme Nicole Notat relatif à la définition de l'entreprise ?

DJEPVA – Mme Hel-Tehlier : ces travaux ne sont pas directement liés à ceux de ce groupe de travail.

Unioyss - Mme Weil : l'utilité sociale a un sens fort fiscalement, elle peut être en contradiction avec celle d'utilité publique.

Conseiller du Haut-Commissaire à l'ESS – M. Joseau : l'évaluation et la mesure de l'impact sont très importantes. Ces deux notions doivent être distinguées car elles n'ont pas la même signification.

CNAJEP - Mme Devoge : le développement des activités n'est pas forcément lié à l'économie, il convient de prendre en compte la dimension intrinsèque des associations en faisant référence à l'utilité citoyenne, la production non-monnaire, immatérielle, la non lucrativité.

RNMA – M. Autier : se pose la question de la consolidation et du développement des activités des associations. Il y a des activités qui ne sont pas d'utilité sociale et qui pourraient être exclues.

CNAJEP – Mme Devoge : Il faut améliorer la lisibilité du modèle des associations pourvu d'une ressource humaine différente, un actif immatériel.

CAC – M. Minot : il est important d'afficher que les associations ont un modèle économique propre, social et démocratique

Rapporteuse groupe de travail: cet enjeu est transversal, il irrigue l'ensemble des travaux du groupe de travail. Un renvoi peut être fait aux éléments produits par le Mouvement associatif (<http://lemouvementassociatif.org/typologie-des-modeles-de-ressources-financieres/>), également avec l'UDES (<http://lemouvementassociatif.org/etude-udesmouvement-associatif-modeles-socio-economiques-des-associations-employeuses-quelles-strategies-devolution/>) et par la Fonda (<http://fonda.asso.fr/Modele-economique-des-associations.html>), voire à des travaux sectoriels. Il faut rajouter une définition de l'évolution des modèles socio-économiques.

Examen des enjeux

Rappel des enjeux identifiés dans la note de cadrage :

- 1- Redonner et conforter la capacité d'initiative et d'innovation des associations, notamment dans le cadre de leurs relations avec les financeurs publics ;
- 2- Adapter les cadres fiscaux, juridiques, financiers et administratifs à la spécificité associative ;
- 3- Construire les cadres adaptés pour évaluer et mesurer l'impact et l'apport des activités associatives ;

4- Apporter les réponses adéquates aux enjeux de soutien et de développement de l'emploi associatif.

CAC – M. Minot : la question de l'évolution des financements publics des associations est centrale pour l'avenir des associations. La question est de savoir comment la puissance publique va soutenir les associations alors que la réforme de la fiscalité locale ne va permettre de soutenir les petites associations. La baisse des subventions est structurelle. Il faut le mettre en avant dans la note. Le rapport relatif aux emplois aidés qui vient de paraître ne permet pas de répondre aux problématiques de l'ensemble des associations. Il est donc nécessaire de s'interroger sur des mesures comme l'accroissement fort du FDVA afin de mettre en place des dispositifs de financements déconcentrés, prélèvement PMU, etc.

Rapporteuse groupe de travail : il convient donc de préciser, dans la note de cadrage, que la baisse des financements n'est plus conjoncturelle et de s'interroger sur la question du soutien de l'ensemble des associations et pas seulement celles qui sont dans une démarche de production d'activités.

Ligue de l'enseignement – M. Maziere : Il y a une opposition entre petites et moyennes, voire grosses associations qui n'est pas heureuse. La note de cadrage est centrée sur la problématique des financements, la question de la consolidation du capital humain des associations et pas seulement le capital financier des associations doit également être posée.

Rapporteuse groupe de travail : il ne faut pas s'auto censurer sur les sujets traités qui peuvent relever de plusieurs groupes de travail. Il appartiendra au COPIL de juger de leur rattachement à un groupe de travail particulier.

UNAT – Mme Kozdra : il faut aborder l'enjeu de l'investissement immobilier car le financement des investissements immobiliers mobilisent des financeurs différents, notamment le secteur bancaire.

CNAJEP - Mme Devoge : De même l'investissement immatériel, la R&D est aussi un enjeu.

RTES – M. Andriot : s'agissant de l'enjeu 1, il ne s'agit pas de redonner mais de reconnaître la capacité d'initiative des associations.

COFAC – M. Lenoir : la notion « d'innovation » est ambiguë. La question est plutôt de savoir si les pouvoirs publics vont soutenir les associations qui continuent à tisser du lien social mais n'innovent pas.

UNAF – Mme Jeannet : il faut redonner confiance aux acteurs associatifs qui peuvent être dépossédés par les pouvoirs publics. Beaucoup d'associations, notamment en milieu rural, voient leurs activités reprises en régie directe, ce qui leur fait perdre leur capacité d'innovation faut de confiance dans l'avenir.

UNIOPSS – Mme Weil : la capacité d'initiative est étouffée au regard de la capacité de faire. Les associations manquent de moyens financiers et humains, d'une stabilité de la réglementation alors que les associations ont toujours cette capacité d'innover.

CNAJEP – Mme Devoge : il ne faut pas oublier le niveau européen qui impacte le cadre des activités des associations en France. Il faut donc une articulation des cadres normatifs européens et nationaux.

Il est nécessaire de co-construire tous ces enjeux. Il faut des lieux de dialogue, de construction et une modernisation des outils.

Rapporteuse du groupe de travail : notre démarche, dans le cadre de groupe de travail, s'inscrit bien dans une dynamique de co-construction.

UNIOPSS – Mme Weil : outre la co-construction, la mutualisation des actions, la concertation entre les différents financeurs est nécessaire.

CNOSF – Mme Duroy : l'évaluation de la mesure de l'impact doit être envisagée au-delà de la relation avec les financeurs.

CAC – M. Minot : l'évaluation est un outil interne de gestion et de transparence des associations. Cela doit aussi servir à l'Etat qui doit évaluer les impacts des lois et règlements. Les études d'impact doivent être réalisées avec les associations.

Animafac – M. Thevenin : Il faut aussi s'intéresser au développement de nouvelles associations et pas seulement s'intéresser aux associations existantes.

Synthèse des échanges

Rapporteuse du groupe de travail : Il faut faire systématiquement attention au fait que ces 4 enjeux doivent être co-construits, co-élaborer ou à tout le moins concerter.

Il faut évoquer la reconnaissance dans les relations avec les financeurs publics. Qu'est ce qui facilite cette reconnaissance, redonne et conforte la capacité d'initiatives des associations.

Il faut faire éviter l'injonction à l'innovation. Toute action association ne répond pas à un besoin social nouveau.

Sur le deuxième enjeu, il faut articuler les niveaux de normes, simplifier les relations avec les financeurs.

S'agissant du troisième enjeu, les notions d'évaluation et de mesure de l'impact doivent être définies.

Enfin le quatrième enjeu, il faut l'actualiser au regard du rapport Borello publié ce jour (http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/donnons-nous_les_moyens_de_l_inclusion-rapport_de_jean-marc_borello.pdf).

Unifformation – M. Baron : Il faut aussi aborder la question de la qualité de l'emploi et pas seulement celui de l'emploi qualifié. Le développement relatif à l'emploi qualifié doit être le premier point abordé au titre du développement de l'emploi associatif.

Mouvement associatif des Hauts de France - Mme Bizet : il ne faut pas se limiter à l'association aux associations employeuses. Beaucoup d'outils de financement concernent l'investissement et non le fonctionnement, les politiques publiques focalisent déjà beaucoup sur cette question.

Rapporteuse du groupe de travail : l'investissement est un enjeu pour certains secteurs mais n'est-ce pas un sujet. Cette question peut être traitée comme sujet au titre de l'enjeu 2.

Uniopss – Mme Weil : la consolidation implique de permettre de continuer à soutenir. Elle est un enjeu en soit.

RTES – M. Andriot : sur l'enjeu n°1 il faut également traiter de la pérennité, la durée. Sur l'enjeu n°2, il faut articuler les cadres et les simplifications. Il faut reconnaître l'objet social des associations au sein de l'enjeu n°3.

Examen des éléments de constats / état des lieux / problèmes identifiés

➤ Relation avec les financeurs publics

RNMA – M. Autier : malgré les efforts faits en faveur du développement de la subvention, le phénomène de baisse de ces financements n'est pas endigué. Pour autant on ne peut parler de « disparition ». Il faut aussi rappeler que les communes sont des financeurs importants, il faut le rappeler pour inciter les autres financeurs à utiliser la subvention.

Cofac – M. Lenoir : en effet beaucoup d'outils invitent à recourir à la subvention. Il ne faut pas aborder cet enjeu en traitant, en premier lieu, de la commande publique, il faut placer la subvention en premier. Il faut inverser les développements de la note de cadrage en ce sens. S'agissant de la subvention, la circulaire de 2015 ignore un peu la question de la pluri annualité de la subvention de fonctionnement.

CAC – M. Minot : le maintien des subventions des communes est un vrai sujet au regard de la réforme de la fiscalité locale. Les mises à disposition de biens meubles et immeubles ne sont pas des prestations. Il faut sécuriser les associations sur ce point.

RTES - Mme Andriot : entre la situation de subvention et la situation de commande publique, la réalité se situe entre les deux, il faut donc sécuriser cet « entre-deux ».

CNAF – Mme Omrani : il faut différencier les échelons : le national qui soutient les têtes de réseau et le local qui soutient l'activité et le fonctionnement des associations.

RTES - Mme Andriot : il faut développer le soutien et l'appui des associations à capter des fonds européens. Il faut créer des fonds réservés pour accompagner et acculturer les associations.

Mouvement associatif des Hauts de France – Mme Bizet : il y a un travail de plaidoyer politique car parfois des lignes sont réservées aux entreprises commerciales alors que l'UE considère les associations comme des entreprises.

UNIOPSS – Mme Weil : la question de l'autonomie de gestion est centrale avec les nouvelles CPOM. Les CPOM associées à des états prévisionnels des ressources et des dépenses (EPRD) qui inverse les logiques, rendant l'excédent de gestion impossible. Il faut expliciter largement que les associations peuvent faire des bénéfices, qui ne sont pas synonymes de lucrativité.

➤ Freins à l'évolution des modèles socio-économiques associatifs

CNAJEP – Mme Devoge : le modèle analyse du modèle socio-économique : les clés de lecture ne sont pas toujours celles des associations. Avant de parler des freins, il convient de s'entendre sur le modèle socio-économique.

Rapporteuse du groupe de travail : il convient de demander aux structures de renvoyer les liens vers les documents existants sur les modèles économiques et préciser les termes.

RNMA – M. *Autier* : il faut effectivement renvoyer à l'existant, à titre d'exemple, la stratégie de la Fonda .

Mouvement associatif des Hauts de France – Mme Bizet : le sujet des associations en difficulté économique n'est pas évoqué dans la note. Les dispositifs du champ entrepreneurial n'existent pas pour les associations. Il faut faire de la prévention et proposer des solutions. Il faut des réponses politiques et techniques. Comment met-on en place des dispositifs d'urgence.

RTES – *Mme Andriot* : il faut accompagner les associations dans leur dialogue avec les mécènes que ce soit par les têtes de réseaux ou localement. Il faut développer de la méthode et l'accompagnement au changement de pensée.

Direction des sports – M. Steinberg : l'évolution des modèles économique ne concerne pas que la question des financements privés.

COFAC – *M. Lenoir* : les pouvoirs publics créent un frein en allant chercher du mécénat concurrençant la recherche du mécénat par les associations.

Rapporteuse du groupe de travail : les freins liés à la multiplicité des demandeurs seront évoqués.

Uniopss - Mme Weil : Les têtes de réseau ne rentrent pas dans le cadre de la doctrine administrative relative au mécénat ou aux dons en étant assimilées à des organismes fermés à leurs membres et rendant un service centré sur leurs membres.

RTES – *Mme Andriot* : Il faut une reconnaissance de l'improductif immédiat, par des moyens dédiés à la connaissance du secteur.

➤ **Développement de l'emploi associatif**

Direction des sports – M. Steinberg : il faut plus faire le lien entre l'emploi qualifié et les modèles économique et effectuer une transition entre els développements.

La question des dirigeants bénévoles employeurs doit être évoquée afin de décomplexifier la fonction et l'accompagner, même si c'est aussi le sujet du troisième groupe.

Rapporteuse du groupe de travail : l'articulation sera faite avec les travaux du groupe 3.

Uniformation – M. Baron : il serait bon d'évoquer l'emploi qualifié en premier au lieu de le traiter en dernier. Il faut aussi évoquer l'emploi associatif de qualité.

CAC – *M. Minot* : le chapitre sur les contrats aidés doit être revu au regard du rapport remis ce jour à la ministre du travail. Les conditions de travail et de rémunération doivent être mentionnées dans le chapitre relatif au soutien de l'emploi qualifié

Planning familial – Mme Maupas : ce sujet de rémunération dépend en réalité pour certains secteurs des financements publics.

CNOSF – *Mme Duroy* : il faut distinguer la question de l'emploi de qualité et celle de l'emploi qualifié, les enjeux distincts pour les associations, les salariés.

Uniformation – M. Baron : traité de l'emploi de qualité nécessite d'impliquer les acteurs du dialogue social, attention aux risques d'interférence. L'emploi qualifié n'intéresse pas que les associations, les salariés n'évoluant pas toute leur vie dans le secteur associatif, la question des parcours professionnels est importante.

Rapporteuse du groupe de travail : il convient effectivement d'être vigilant sur ce thème afin de ne pas proposer des mesures inopérantes.

COFAC – M. Lenoir : le Fonjep pourrait être cité dans le chapitre sur l'emploi de qualité.

UNAT - Mme Kozdra : il faut élargir ce thème à la problématique de l'évolution professionnelle sous deux angles, le mécénat de compétences et la mutualisation par la formation inter associative, la création de passerelles entre les associations

Point de méthode, suite des travaux

Sont communiqués aux participants du groupe de travail :

- Un compte-rendu de la réunion et la liste des propositions formulées lors du groupe de travail (ci-dessus);
- Un modèle de fiche de propositions (joint).

Sera communiquée vendredi 26 janvier une proposition de note amendée.

Un espace virtuel partagé est ouvert aux membres des différents groupes de travail qui ont donné leur adresse mail. Ils peuvent y prélever la documentation mise à leur disposition. Si un membre souhaite adresser une proposition de mesure réalisée sur la base du modèle de fiche, il doit l'enregistrer en word 97-2003 avec une dénomination explicite de la proposition et l'adresser à djepva.sd1b@jeunesse-sports.gouv.fr, le secrétariat de son groupe se chargeant de la mise en ligne.

Prochaine séance, le 13 février suivie de la plénière le 27 février.

Relation avec les financeurs publics

En vert : les propositions identifiées comme étant celles de court terme

Former et informer les pouvoirs publics sur les modèles socio-économiques des associations, la subvention, et la commande publique appliquée aux associations

- Faire connaître les outils existant aux services de l'Etat et aux collectivités (circulaire Valls, CPO 4 ans etc.)
- Former et informer tous les agents et élus sur la circulaire Valls et confier une mission aux DDVA et DRJSCS à ce sujet
- Mener un travail de sensibilisation/formation auprès des préfetures pour nuancer les discours de préconisation sur le recours systématique à la commande publique (mise en place d'une cellule sur ce sujet)
- Former les décideurs et les agents sur les outils juridiques liées à la subvention pour ne pas systématiser le recours à la commande publique
- Avoir une note unique (doctrine) diffusable à tous les financeurs sur certains sujets communs aux associations (FAQ)
- Formaliser les cas où le marché public est un passage obligé pour changer d'état d'esprit et rappeler la notion de subvention et son intérêt
- Poursuivre et développer le travail de formation des élus et des agents des collectivités sur la subvention avec le CNFPT
- Développer la formation des agents et des élus sur la connaissance des modèles socio-économique des associations (subvention, commande publique etc.)
- Faire reconnaître le mandatement des activités d'intérêt général par rapport aux règles européennes
- Améliorer la concertation entre partenaires financeurs dans le cadre de la subvention
- Reprendre le travail juridique autour de l'appel à initiatives
- La politique de développement des activités doit prendre en compte les inégalités territoriales, et les spécificités du territoire, et qui influe sur l'ensemble des échelons politiques et territoriaux

Imposer la contractualisation pluriannuelle dans la relation associations-pouvoirs publics et prévoir des conditions spécifiques liées à la spécificité associative

- Créer un modèle de convention pluriannuelle de fonctionnement
- Mettre en place des financements pluriannuels avec conventionnement
- Favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement et instaurer la contractualisation pluriannuelle comme règle (simplification, sécurisation, innovation et impact, objectifs partagés)
- Mettre en place des financements pluriannuels des associations pour la mise en œuvre de leur projet
- Dans les modalités contractuelles avec les financeurs, prendre en compte le coût des locaux, charges locatives et impôts qui peuvent grever les budgets des associations
- Faire valider, dans les financements y compris la tarification, la nécessité d'autonomie de gestion et de conservation d'excédents de gestion

Faire valoir la spécificité associative dans la commande publique

- Former les partenaires sur les clauses sociales dans la commande publique
- Intégrer les acteurs associatifs dans les observatoires de la commande publique

Accompagner les associations à l'accès aux fonds européens

- Dédier des moyens (enveloppe assistance technique) aux associations pour accompagner l'accès aux fonds européens, et création d'une cellule d'appui et pas d'instruction sur ce sujet
- Sur les fonds européens, ouvrir des lignes complémentaires aux associations (exemple : mutations économiques), assurer un accompagnement sur le montage des dossiers
- Faciliter l'accès des associations aux fonds européens
- Développement et financement de la formation aux fonds européens (éligibilité projet, dépenses, évaluation et suivi administratif)
- Accompagnement par les pouvoirs publics des porteurs de projet dans la construction des dépenses aux fonds européens (exemple : Région IDF, cellule ITI de la Mairie de Paris)
- Créer des prêts de trésorerie pour les projets bénéficiant des fonds européens
- Trouver la meilleure échelle pour la recherche/ demande de financement (c'est parfois à la tête de réseau nationale de lever les fonds européens pour ses membres)

Faire évoluer les règles comptables des associations

- Permettre aux associations de présenter des budgets non équilibrés (= excédents) pour se constituer des fonds propres
- Créer une possibilité d'introduire un montant de 20% environ correspondant aux frais de fonctionnement dans chaque budget

Porter des mesures de simplification pour le secteur associatif

- Problématique de l'obligation d'immatriculation Tourisme qui entraîne une obligation de présenter une garantie financière, ce qui impact les accueils collectifs de mineurs
- Problématique de l'obligation d'inscription au répertoire des représentants d'intérêt
- Créer un guichet unique pour les documents administratifs et financiers de chaque association
- Simplifier les relations avec l'administration et limiter les pièces transmises, et optimiser la gestion dématérialisée
- Simplifier les dossiers administratifs et financiers pour ne pas que l'association les refassent sans arrêt
- Rendre obligatoire un cadre commun pour les bilans d'activité, et rendre le projet harmonisé et unique pour tous les financeurs

Créer une évaluation "associative" et évaluer les dispositifs publics applicables aux associations au regard d'indicateurs adaptés

- Disposer d'un outil efficient de mesure d'impact et d'une étude centrée sur le secteur associatif sur ce sujet
- Evaluer l'action des associations au regard du lien social qu'elles génèrent et non des "services" qu'elles réalisent
- Sensibiliser les financeurs à une bonne utilisation de l'évaluation

- Réaliser une évaluation des effets des contrats à impact social sur les finances publiques à moyen-long terme en prenant en compte des indicateurs tels que l'autonomie associative, la qualité des projets, les services aux populations

Porter le FDVA à un niveau de financement satisfaisant pour la mission dévolue

- Porter le FDVA a un niveau de financement suffisant (1M d'euros)
- Amender la loi de finances pour obtenir 27 millions d'euros supplémentaires pour le FDVA (correspondant aux fonds de l'ex réserve parlementaire)

Autres mesures

- Continuer à financer l'investissement immobilier
- Reconnaître réellement les associations comme des sociétés des personnes et non pas comme des simili sociétés de capitaux
- Veiller à l'amélioration de la Charte des Engagements Réciproques
- Lien à faire avec le groupe de travail spécifique pour les associations inscrites dans la politique de la ville

Freins à l'évolution des modèles socio-économiques associatifs

En vert : les propositions identifiées comme étant celles de court terme

Actualiser les reconnaissances/agréments

- Harmoniser fiscalement les différentes reconnaissances : utilité publique, utilité sociale, et y intégrer la question de l'intérêt générale
- Mettre plus de souplesse dans la reconnaissance d'utilité publique
- Revoir les seuils d'abattement d'exonération fiscale pour les associations bénéficiant d'un agrément ou d'un label reconnaissant leur intérêt général
- Travailler à la reconnaissance "investissement social" entraînant des conséquences fiscales
- Retravailler les conditions à remplir pour pouvoir donner un reçu fiscal lors d'une adhésion (chaque association dispose aujourd'hui de sa propre politique en la matière)

Adapter les financements privés aux modèles socio-économiques associatifs et accompagner les associations dans la recherche de ces financements

- Mettre en place un fonds cogéré Etat/associations de subvention de trésorerie facilement et rapidement mobilisable en particulier dans le cadre des FSE
- Prévoir des leviers pour développer les financements privés en faveur des associations
- Expérimenter et faciliter la mise en place de fonds de garantie territoriaux
- Développer l'accompagnement et le soutien sur des fonds publics à la recherche et au dialogue avec les mécènes
- Faciliter l'accès des associations au mécénat

Financer spécifiquement les têtes de réseaux et renforcer leur rôle structurant

- Financement d'une fonction d'accompagnement par les têtes de réseaux de l'évolution des modèles socio-économiques de leurs adhérents
- Flécher des financements pérennes dédiés aux têtes de réseaux au titre de : l'accompagnement des associations, la prospective et la recherche, l'ingénierie du développement et le déploiement d'activité d'utilité sociale
- Donner la possibilité aux têtes de réseaux d'avoir accès au DLA comme outil d'analyse

Doter les associations d'outils prospectifs et capitaliser les ressources existantes

- Disposer d'outils (rapports, études etc.) pour être en mesure pour être en mesure d'anticiper les évolutions des modèles socio-économiques des associations (identifier les tendances d'évolution, faire de la prévention)
- Capitaliser la ressource existante sur plusieurs dimensions du fait associatif
- Développer une culture de l'évaluation interne au sein des associations pour leur permettre de formaliser et valoriser leurs projets, fonctionnement, impact etc. auprès de potentiels nouveaux partenaires

- Parmi les X modèles d'analyse du modèle socio-économique des associations, identifier 1 ou deux d'entre eux pour faire évoluer les cadres financiers, juridiques

Inciter à la coopération entre associations et avec d'autres acteurs sur la question du financement

- Faciliter le regroupement associatif pour passer de PME associative à Association de Taille Intermédiaire (ATI)
- Renforcer la coopération avec le système bancaire de l'économie sociale et solidaire (Crédit coop, Crédit Mutuel etc.)
- Echanger avec le monde bancaire pour faire évoluer le regard que les banques portent sur les comptes des associations
- Valoriser ou mettre en place des mesures permettant la mise en coopération des associations afin de dépasser les logiques d'appel à projet
- Développer l'accompagnement et le soutien sur des fonds publics à la recherche et au dialogue avec les mécènes

Aider les associations en difficultés

- Mettre en place des outils de veille, prévention et intervention dédiés aux associations en difficulté économique (cellules territoriales etc.)
- Mettre en place des financements de type "contrats aidés" pour les personnes/associations en détresse
- Prendre en compte le financement de fonctionnement des associations qui n'ont pas de salariés

Développer l'accompagnement à la stratégie

- Accompagner les associations et les outiller pour qu'elles puissent évaluer leurs actions/fonctionnement/gouvernance etc.
- Aider les associations à identifier, valoriser, objectiver leurs savoirs faire et leurs compétences collectives
- Développement/financement de la formation à la mesure d'impact
- Mettre en place des plans d'accompagnement sectoriels construits avec les réseaux articulant une vision nationale avec des actions régionales et locales (ADASI/DLA)

Développement de l'emploi associatif

En vert : les propositions identifiées comme étant celles de court terme

Consolider les aides à l'emploi associatif

- Prévoir des financements structurels pérennes pour faciliter le recrutement
- Développer un ou des dispositifs d'aide à l'emploi associatif (ou d'utilité sociale en fonction de la définition de celle-ci) de qualité en adapté aux besoins du secteur
- Soutenir l'emploi associatif en donnant plus de moyens au FONJEP et en augmentant le nombre de postes attribués
- Faire une évaluation à mi-parcours de la consommation des contrats aidés/parcours emploi compétences et prévoir une rallonge budgétaire le cas échéant

Accompagner les associations et créer de nouveaux outils d'accompagnement

- Ouvrir un chantier de qualification reconnaissance du métier d'accompagnateur/ animateur de la vie associative avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux
- Augmenter les moyens du FONJEP concernant les emplois d'accompagnateurs de la vie associative
- Organiser un comité d'expert mobile pour appuyer les projets d'envergure
- Mettre en place un réseau de conseillers "emplois associatifs"

Créer les conditions d'un emploi de qualité en association

- Evaluer l'évolution des conditions d'emploi des salariés et définir le niveau de rattrapage nécessaire pour respecter le code du travail en négociant avec les syndicats
- Travailler sur des conférences nationales et régionales "pour un emploi associatif de qualité" avec les partenaires publics, réseaux, syndicats, OPCA etc.
- Acter que le secteur associatif est un secteur d'emploi véritable comme les autres, et a un rôle à jouer dans l'insertion
- Créer des acquis sociaux spécifiques pour faciliter le recrutement de qualité

Développer l'apprentissage et l'alternance dans les associations

- Accompagner le développement de l'apprentissage dans le secteur associatif
- Développer l'apprentissage et l'alternance suppose une politique et des financements
- Créer un dialogue ou un partenariat avec les grandes écoles et l'enseignement supérieur afin de mettre en place des conventions de développement

Développer la formation professionnelle dans le milieu associatif

- Assurer en même temps que la formation professionnelle des salariés, des formations sur le développement personnel
- Développer des modules de formation prenant en compte les mutations économiques : informatique, RH, DD etc.
- Développer la VAE

- Développer des certificats de qualification professionnelle inter branches (CQP)

Créer des mesures spécifiques orientées sur les petites associations et primo-employeurs

- Pour les petites associations primo employeuses, créer le kit de l'employeur associatif (fiches pratiques, GRH etc.)
- Lourdeur et complexité du contrat de travail français, le rôle "employeur" pour les petites associations est complexe

Développer la coopération entre association et les branches dans une logique de parcours du salarié

- Modifier la législation sur la mixité fiscale pour participer au développement des Groupements d'employeurs
- Permettre la mixité fiscale au sein d'un Groupement d'employeurs sans que cela génère une contamination fiscale
- Sécuriser fiscalement le partage d'emploi non lucratif entre structures associatives
- Accompagner des GPEC territoriales pour construire des parcours professionnels inter associatif
- Renforcer les mutualisations conventionnelles inter-secteurs en direction des TPE-PME avec les OPCA et les branches concernées
- Rendre possible le parcours professionnel des salariés au sein du secteur associatif (accords interbranches etc.)
- Inventer des périodes d'immersion inter-associatives pour favoriser l'évolution professionnelle

Autres mesures

- Faire reconnaître la valorisation du bénévolat à sa juste valeur sociale
 - Préserver le service civique des risques de substitution à l'emploi via des mécanismes de contrôle renforcés et une charte globale à l'ensemble des structures accueillant des volontaires
 - Développer le mécénat de compétences
 - Révision du statut de bénévole
-